

Image not found or type unknown



Usufruit du conjoint restant

Par **cece**, le **15/10/2008** à **10:56**

bonjourrnmon pere va se remarier sous le regime reduits aux acquetsrnDonc les biens de famille sont a lui, mais dans un de ces biens il exerce son commerce (chambres d'hôtes)avec sa future femme.rnEn cas de divorce ou de deces, peut elle reclamer le fonds de commerce ?rna bientôt